

19 FEV. 2026



PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

DELIBERATION N° DCA 381-26 AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visioconférence, le 12 février 2026 à 14h00, sur convocation en date du 5 février 2026 :

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents représentés : 3
- Absents :
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants ainsi que le R. 1431-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté de création de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « Le Pont Supérieur, Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne / Pays de la Loire » en date du 4 novembre 2011 ;

Vu les statuts modifiés de 2021 de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne / Pays de la Loire » et notamment l'article 20 relatif au budget, l'article 24 relatif aux recettes et l'article 25 relatif aux charges ;

Vu la délibération 380-26 du 12 février 2026 approuvant le compte financier unique 2026 ;

La Présidente expose à l'assemblée :

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2025 suivant :

RESULTATS 2025	
Résultat de fonctionnement	346 736,90 €
Résultat d'investissement	75 306,50 €
Résultat global de clôture	422 043,40 €

La Présidente du conseil d'administration propose à l'assemblée d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante :

AFFECTATION BP 2026			
Compte R1068	Part du résultat de fonctionnement affecté en investissement	0 %	0 €
Compte R002	Part du résultat de fonctionnement affecté en fonctionnement	100 %	346 736,90 €
Compte R001	Solde d'exécution d'investissement reporté	100 %	75 306,50 €

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'affecter les résultats 2025 comme proposé ci-dessus.

Rennes, le 12 février 2026
Françoise Rubellin
Présidente

